

Politique environnementale



Gaz Métro s'engage à faire preuve de leadership, de rigueur et de détermination dans la poursuite de ses actions environnementales tant dans le cadre de ses opérations de distribution gazière au Québec, qu'auprès de sa clientèle et du public, et ce, dans une perspective de développement durable.

L'entreprise entend déployer les moyens nécessaires pour qu'au-delà du respect des lois et règlements applicables en matière d'environnement et des autres exigences applicables auxquelles elle souscrit, elle améliore de façon continue sa performance.

Gaz Métro s'engage à mettre en œuvre diverses actions dans les trois sphères principales suivantes :

Prévention de la pollution et protection de l'environnement

- Gérer ses activités de façon responsable afin de maîtriser leurs incidences négatives sur l'environnement ;
- Déployer des programmes de sensibilisation et de formation en matière d'environnement à l'intention du personnel ;
- Respecter le principe des 3RV-E (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination) dans la gestion de ses matières résiduelles ;
- Appliquer des mesures d'économie d'énergie et d'économie d'eau pour sa propre consommation.

Promotion de l'efficacité énergétique et réduction de la pollution

- Réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre au-delà des objectifs fixés dans les engagements nationaux ;
- Promouvoir l'efficacité énergétique et la consommation responsable auprès de sa clientèle ;
- Encourager les technologies propres et la réduction de la pollution par le passage au gaz naturel.

Collaboration et consultation des parties prenantes

- Sensibiliser ses partenaires et ses fournisseurs à l'adoption de pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement ;
- Mener des exercices de consultation des parties prenantes dans l'avancement de ses activités ou de ses projets majeurs ;
- S'associer et participer aux activités d'organismes voués à la protection de l'environnement ;
- Contribuer au développement des politiques publiques en matière d'énergie et d'environnement.

À cette fin, elle maintient un système de gestion environnementale enregistré selon la norme ISO 14001 permettant de déterminer de façon cohérente les orientations stratégiques en matière d'environnement, de fixer des objectifs et cibles environnementaux et d'assurer le suivi des résultats atteints.

Adoptée lors du Conseil d'administration du 6 août 2009.

Sophie Brochu, Présidente et chef de la direction

